

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI 30 JUIN à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune d'ARTANNES SUR THOUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ROUSSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 juin 2015.

**Présents** : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, FOURRIER Christophe, L'ANDAIS Véronique, GAUDIN Jean-Luc, MERCIER Cyrille, DELOLY Denis, CHEVRÉ Michel, GALLI Nathalie, GUIBERT Didier, VIDAL Nelly.

**Absent excusé**: STEPHAN Elien.

**Secrétaire** : VIDAL Nelly

Elus en exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 10

Affiché le 09 juillet 2015

## **1° - EVOLUTION DU TERRITOIRE**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de Monsieur le Préfet de Maine et Loire proposant un avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale dans le cadre de la procédure de révision du schéma départemental de coopération intercommunale.

Cet avant-projet est soumis pour avis aux collectivités : L'agglomération du Saumurois comprendrait :

La communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, la communauté de communes de Doué la Fontaine, la communauté de communes de Gennez, la communauté de communes de Longué-Jumelles et la communauté de communes de Noyant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet, sous réserve du contenu de la loi NOTRe et sous réserve que le Noyantais se prononce favorablement.

## **2° - PLUi**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de la Communauté d'Agglomération de mettre en place un PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal, pour mener à bien les programmes et projets d'urbanisme intercommunaux.

Des réunions ont eu lieu pour présenter ce qui s'est fait dans d'autres régions.

Il est décidé de demander à Monsieur FROGER Armel, vice-président à la Communauté d'Agglomération, de venir présenter ce dossier aux élus d'Artannes.

## **3° - SCHÉMA DE MUTUALISATION**

Suite à des rencontres avec les communes par secteur géographique à l'initiative de la Communauté d'Agglomération, il a été fait un récapitulatif des pistes de mutualisation afin de limiter les charges des communes.

Le conseil municipal prend connaissance des pistes de réflexion (mise à disposition de moyens, constitution de services communs, transfert de compétences...) et émet un avis favorable.

#### **4° - PRET RENEGOCIÉ**

Le prêt contracté auprès du Crédit Mutuel en décembre 2011 est au taux de 4,80% et finit le 15 octobre 2026.

Considérant les taux pratiqués par les banques actuellement, il avait été décidé de renégocier ce taux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a contacté le Crédit Mutuel qui propose un taux de 3,65% avec prolongation jusqu'en janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter un meilleur taux ou de consulter d'autres banques.

#### **5° - SALLES DES FÊTES**

La loi du 11 Février 2005 dite « loi handicap » impose que tous les établissements recevant du public (ERP) soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap.

Suite à la dernière réunion de recourir à un architecte, l'adjoint aux bâtiments informe le conseil municipal que trois architectes ont été contactés : ATEA (C THOUMAZEAU), ATOME et M. BRUNEL, dans le cadre de la procédure adaptée, afin de leur présenter le projet :

- La mise en conformité de l'accessibilité des ERP pour les sanitaires des deux salles,
- Le souhait de réalisation d'un office (petite cuisine) dans la petite salle ainsi qu'un rangement pour le matériel dans la grande salle,
- Les solutions et propositions d'emplacement des extensions,
- la mise aux normes de l'ensemble des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande que chaque architecte élabore une étude préliminaire à partir des plans existants et accepte le versement de 500 € par architecte pour la réalisation de cette étude qui comprendra :

- 1 plan esquisse au 1/100<sup>ème</sup> ou 1/200<sup>ème</sup> du projet, format A4,
- 1 note méthodologique des travaux,
- 1 approche budgétaire du coût des travaux,
- 1 planning d'étude pour la durée prévisionnelle des travaux.
- Les honoraires pour la réalisation de ce projet.

#### **6° - TRAVAUX DE VOIRIE 2015**

##### **PARKING SALLE DES FETES**

L'adjoint à la voirie rappelle au conseil municipal que la date limite de dépôt des offres pour les travaux du parking était le 27 juin 2015.

4 entreprises ont déposé un devis et une n'a pas répondu.

Afin de pouvoir étudier correctement les offres, l'adjoint aux bâtiments propose que la décision soit prise à la prochaine réunion.

**PLAQUES DE RUES ET NUMEROS DE MAISONS** : certaines sont à changer. Une enquête a été faite auprès des particuliers. Des devis ont été demandés.

#### **7° - SIEMML**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions de financement : 50% d'aide au lieu de 25% pour le changement des lanternes obsolètes.

Après en avoir délibéré et considérant cette aide importante, le conseil municipal accepte de changer les lanternes obsolètes à hauteur de 10 000 à 12 000 € pour l'année 2015.

## 8° - ANIMATIONS

**14 JUILLET :** Les préparatifs sont établis pour le tirage du feu d'artifice le 13 et pour l'apéritif servi aux habitants le 14 juillet à l'occasion du pique-nique.

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'une enceinte pour les animations et ouvre un budget de 400 € pour cela.

Pour la vente des boissons dans le cadre du débit de boissons ouvert pour cette date, un tarif est fixé :

- 1,50 € la canette coca, bière...
- 0,50 € le verre de vin.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant à la régie de recettes pour la vente de boissons.

**FETE DE L'EGLISE :** la fête de l'église est fixée au vendredi 28 août 2015.

Sur proposition de l'adjointe chargée de l'animation, le conseil municipal retient :

- Pour la première partie : un spectacle déambulatoire avec l'Harmonie de Varrains-Chacé,
- Pour la deuxième partie : Two days revival.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Contrat CAE :** le renouvellement du contrat pour Jean-François est accepté pour une durée d'un an, avec un taux d'aide de 80%.
- **DETR :** la Préfecture a fait savoir qu'une aide de 25% au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, est attribuée pour l'aménagement de la place du village : parking de stationnements, cheminements piétons, espaces verts et garde-fous sécuritaires au niveau de la Mairie.
- **Amendes de police :** en principe 20% pour l'aménagement de la place.